

# CSE



# avens

L'avenir se construit ensemble

**PV n°36 CSE**

**Jeudi 15 janvier 2026**



# Participants

## Présents

- Stéphane Peignier, *secrétaire ( DS FO)*
- Corinne Siard, *trésorière (FO)*
- Romain Le Roux, *trésorier adjoint (FO)*
- Emilie Le Roux, *secrétaire adjointe (FO)*
- Bérangère Jouan (*FO*)
- Hervé Vouland (*FO*)
- Julie Fraisse (*FO*)
- Johanna Maury (*FO*)
- Lisa Bevilacqua (*DS remplaçante FO*)
- Béatrice Billon (*DS CFDT*)
- Marie-Julie Hovette-Soyer ( DRH)
- Olivier Blondeau (DG)

**Heure de début : 08h30**

**Heure de fin : 10h03**

## Excusés

- Karine Ferey , *cadre élue*

## Invités





# SOMMAIRE

## 1. Points Employeurs :

- Projet de mise en place d'un entretien de suivi du TT (voir PJ)
- Point déménagement Paul Arène - Point travaux
- Consultation CSE PDC 2026
- Retour du CSE sur la politique RH

## 2. Points Elus :

- 1- Validation PV n° 34 et 35 décembre 2026
- 2- Point trésorerie du CSE AVENS
- 3- Prochaines dates des visites sur sites de la CSSCT
- 4- Carvi: réapparition des punaises de lit
- 5- Modification des accès et droits IMAGO sans prévenance et manque
- 6- Questions diverses



# Point employeur

## 1- Projet de mise en place d'un entretien de suivi du Télétravail

**La direction générale** informe **les élus** de l'organisation actuelle du télétravail. Elle rappelle que le maintien du télétravail dépend de la garantie de bonnes conditions de travail pour les salariés. Un outil de suivi, sous forme d'entretien, va être mis en place afin de vérifier que ces conditions sont bien réunies. Cet entretien vise à vérifier que les conditions d'exercice du TT sont réunies et permettre le maintien de cette organisation.

**Les élus** demandent si dans le cas où un salarié indique ses difficultés en termes de conditions de travail en télétravail ne sont plus acceptables, celui-ci peut reprendre le présentiel?

**La direction générale** répond que oui et précise également que le rythme actuel du télétravail des salariés du siège, qui répondait à des besoins organisationnels et améliorer la qualité de travail, sera réduit dès que les nouveaux locaux situés sur le site de La Farlède seront opérationnels.

Les élus votent **pour** à l'unanimité



## 2- Point déménagement Paul Arène - Point travaux

**La direction générale** tient à féliciter l'implication de tous les professionnels car le déménagement s'est très bien déroulé et a été très bien organisé. Les professionnels semblent être très contents des conditions bien que celles-ci ne soient pas encore optimales.

**La direction générale** constate que le déménagement et emménagement a été très qualitatifs pour l'ensemble des salariés situé jusqu'ici sur le site de Paul Arène y compris le CAT Vert.

**Les élus** demandent si la lingerie, située pour le moment au RDC du siège va également déménager?

**La direction générale** répond que pour l'instant la priorité était d'améliorer au maximum leurs conditions de travail. Sur le site de la Farlède leur confort n'aurait pas été optimal et, dans certains cas, ils n'auraient même pas pu fonctionner correctement. Leur déménagement aura donc lieu lorsque la buanderie sera définitivement opérationnelle sur le site de la Farlède.

**Les élus** demandent combien de temps cela va prendre?

**La direction générale** pense pouvoir réceptionner l'intégralité des locaux fin avril 2026.

**La direction générale** informe que la priorité est la sécurité et M. Guez est venu sur site, et une visite de la médecine du travail est prévue prochainement.

**Les élus** demandent si une surveillance de site sera renforcée pour assurer la sécurité?

**La direction générale** répond que le prestataire actuel ne semble pas apporter satisfaction quand aux éléments déjà mis en place. Un devis a été fait afin de renforcé la surveillance, essentiellement sur les plages horaires où le site est sans activité.

### 3- Consultation CSE PDC 2026

● **La direction générale** ainsi que **les élus de la CEEF** se sont réunies début décembre 2025 afin de faire le point sur les formations concernant l'ensemble des salariés de l'association.

**La direction générale** a présenté le plan des formations pour 2026.

Les formations seront en lien avec les axes suivant:

- Maintenir et développer les compétences des salariés
- Répondre aux obligations réglementaires de formation
- Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies
- Sécuriser les pratiques professionnelles des salariés
- Accompagner les salariés dans l'évolution des métiers

**Les élus** demandent un certain temps d'étudier le document.

**La direction générale** et **les élus** sont d'accord pour effectuer le vote à la consultation par mail, à la suite de la réunion.

Vote par mail le jeudi 15/01/2026

Pour à l'unanimité.



#### 4- Retour du CSE sur la politique RH

**La Direction générale** présente **aux élus** un document sur la politique RH de l'association.

- **La Direction générale** présente une politique RH centrée sur l'amélioration des conditions de travail, l'attractivité des métiers et la fidélisation des salariés.

Elle s'articule autour de plusieurs priorités : renforcer le dialogue social, prévenir les risques professionnels, améliorer la QVCT, développer les compétences, soutenir un management bienveillant, moderniser les outils RH, promouvoir l'inclusion et encourager la mobilité interne.

L'objectif global est d'attirer, accompagner et fidéliser les collaborateurs tout en garantissant un climat social durable et une qualité d'accompagnement optimale.

**Les élus** rappellent l'importance de disposer d'un document formalisé, tout en soulignant que cette politique doit impérativement être suivie d'une mise en œuvre effective.

**Les élus** demandent la possibilité d'étudier le document et de pouvoir procéder au vote par mail à la suite de la réunion.

Vote à titre consultatif par mail le jeudi 15/01/2026

Pour à l'unanimité



# Point élus

## 1- Validation PV n° 34 et 35 décembre 2026

Vote des élus **pour** à l'unanimité

## 2- Point trésorerie du CSE AVENS

Présentation à **la direction générale**, par les trésoriers du CSE AVENS des comptes de fonctionnement et œuvres sociales pour l'année 2025.

**Les élus** informent que pour la trésorerie 2025 des Œuvres Sociales celle-ci reste saine, avec des recettes stables, une dépense exceptionnelle pour Noël et un solde final toujours positif, ce qui permet de pérenniser les œuvres sociales auprès des salariés.

**Les élus** informent que pour le budget de fonctionnement 2025 du CSE AVENS celui-ci reste maîtrisé, avec des recettes régulières, plusieurs dépenses exceptionnelles ( formations, achat matériel bureautique..) et un solde final toujours positif.

**Les élus** confirment avoir fait ce rapport en lien avec le cabinet comptable mandaté pour les comptes du CSE AVENS.

**Les élus** demandent à **la direction générale** si avec la fusion des ESAT en un seul bloc "Un Temps d'AVENS", comment seront effectués les versements des cotisations trimestrielles au CSE. Pourriez-vous indiquer la nouvelle procédure prévue, sous quel intitulé?

**La direction générale** indique que la fusion n'est pas encore officielle et que, pour l'heure, les intitulés demeurent inchangés. Dès que les modifications seront actées, la direction informera les élus de leur mise en œuvre.

**Les élus** demandent si il y aura un impact sur le montant des cotisations?

**La direction générale** répond que non , car la masse salariale reste inchangée.



### 3- Informations sur les prochaines visites de la CSSCT sur les sites de Beaulieu et de la Farlède.

● Les élus de la CSSCT informent la direction générale de leur visite sur site prévue:

- le 19 janvier 2026 à 10h30 sur le site de la Farlède.

La direction générale sera présente afin de faire visiter les nouveaux locaux aux élus.

- Pour le site de Beaulieu , une date sera arrêtée prochainement par les élus de la CSSCT .

#### 4- Site Carvi:

*Les membres du CSE se sont vu être informés par les salariés de la présence de punaise de lit.*

*Suite à une récurrence de la problématique, serait-il possible d'inscrire l'évènement au DUERP?*

*Pourquoi les élus n'ont pas été informé?*

*Le protocole d'action pourrait-il inclure une procédure visant à informer les élus du CSE et/ou de la CSSCT lors de toute réapparition de punaises de lit?*

**La direction générale** informe **les élus** que le directeur de pôle, a immédiatement appliqué le protocole prévu lors de l'apparition des punaises de lit. L'infestation a été identifiée et traitée. La présence des punaises de lit a été constatée avant les fêtes de fin d'année.

**La direction générale** informe **les élus** que le risque sera prochainement inscrit dans le DUERP , essentiellement en termes de risque RPS ( risques psychosociaux). **La direction générale** , en collaboration avec **M. Guez** (IPRP), mettra à jour les DUERP qui seront validés en CSE au mois de juin 26.

**La direction générale** répond **aux élus** que l'information est relayée par le biais des Représentants de proximité du site concerné. C'est ensuite au RP, de relayer aux membres élus du CSE.



## 5- Modification des accès et droits IMAGO

Le CSE souhaite obtenir des explications concernant la restriction récente de certaines fonctionnalités de l'outil IMAGO.

En effet, le directeur des soins a limité l'accès à plusieurs informations, entraînant notamment :

- une perte de visibilité pour les soignants sur les traitements médicamenteux en cours,
- des difficultés pour le secteur éducatif, qui ne peut plus renseigner certaines données nécessaires notamment pour répondre aux exigences de SERAFIN-PH.

Pourquoi ces modifications ont-elles été mises en place sans informer au préalable les salariés, et quelles en sont les motivations et objectifs exacts ?

**La direction générale** répond que c'est une problématique à voir au niveau des représentants de proximité .

**Les élus** reviennent sur le manque de communication autour de ces droits qui ont été supprimés sans explications et entraînant un manque d'outil nécessaire aux salariés dans la bonne continuité des accompagnements.

**La direction générale** répond que les droits ont été remis et qu'une communication sera faite avant tous changements dans l'outil.

**Les élus** font la remarque que pour les éducateurs, l'accès semble limité aux soins . Le directeur des soins aurait retiré certains accès?

**La direction générale** invite les RP des sites concernés à faire intervenir le directeur des soins en réunion af



## 6- Questions diverses

- *Congé : est-il possible de poser, à la suite des congés acquis (CP, RA, CA etc..), des congés sans soldes?*

- **Les élus** demandent si dans le cas où un salarié aurait besoin de poser plus de jour qu'il n'en possède pour raison personnelle, celui-ci pourrait compléter avec un congé sans solde?

**La direction générale** répond qu'il n'y a pas de règles spécifiques au sein de l'association et que la politique RH se base uniquement sur le code du travail. Quant à cette situation, l'organisation des poses de congés relève de décisions prises par les directions de pôle.

**Les élus** reviennent sur les contraintes liées à la prise des congés (notamment la limitation à deux repos annuels consécutifs), qui restreignent les possibilités pour les salariés.

**La direction générale** rappelle que l'accord des congés dépend des besoins organisationnels propres à chaque établissement et relève de la responsabilité des directions de pôle. Elle précise toutefois qu'en cas de situation personnelle particulière, le salarié peut solliciter le représentant de proximité et échanger directement avec la direction de pôle.

**Les élus** soulignent l'absence de règles clairement définies concernant la pose des congés. Les élus demandent que la communication autour de la pose des congés sur chaque établissement soit clairement expliquée aux salariés.

**Les élus** citent l'exemple d'un poste où le salarié travaille seul et se voit appliquer les mêmes règles de pose de congés que des salariés exerçant des fonctions très différentes, alors que ses besoins ne sont pas comparables. Pour ce poste, poser un jour ou trois jours de congés ne semble pas entraîner de différence et d'impact sur l'organisation, pourtant cela lui est refusé.

**La direction générale** indique qu'il n'est pas possible d'établir une règle unique pour l'ensemble de l'association, les établissements ayant des fonctionnements différents et des contraintes spécifiques. Cependant **la direction générale** va se rapprocher des directions de pôle pour avoir plus d'explications sur les modalités de pose des congés de leurs établissements.



- *Gonfaron: Le CSE souhaite connaître les raisons du retard récent dans la prise en charge du linge par la lingerie, qui a entraîné une surcharge de travail pour les équipes (environ 150 kg de linge en attente). Serait-il possible de prévoir un renfort ponctuel en cas de dysfonctionnement, et d'étudier le recours temporaire à l'ESAT pour traiter le linge en attente ?*

**Les élus** reviennent sur le problème en lien avec la lingerie sur Gonfaron et indiquent le fait qu'il n'y a toujours pas à ce jour de protocole établi afin de répondre au manque de fonctionnement de la lingerie.

**La direction générale** informe qu'habituellement le salarié aurait dû être remplacé, cependant aucun remplaçant n'a été trouvé et que le plan B dans cette situation est de faire appel à Paul Arène qui subit des changements de site et n'a pu prendre en charge le linge en retard de Gonfaron.

**La direction générale** n'a malheureusement pas de solution lorsque personne n'est disponible et ne remet pas en cause la charge de travail qui s'est accumulé. Cependant un renfort de nuit a été déployé afin de soulager la charge accumulée.

**Les élus** reviennent sur une des machines qui est en panne

**La direction générale** répond se rapprocher de la direction de pôle pour avoir plus d'informations sur le sujet.



- Vidéo surveillance PAVA: Le CSE souhaite obtenir des précisions concernant l'installation d'un nouveau logiciel de vidéosurveillance sur les sites du PAVA. Pouvez-vous en expliquer les raisons ainsi que le coût associé à ce changement?

**Les élus** informent **la direction générale** sur le fait que la vidéo surveillance du site de René Coty a été réinstallée. Entre temps, la représentante de proximité a pu s'entretenir avec la directrice de pôle qui a confirmé que le changement était en lien avec le choix d'un nouveau prestataire et donc d'un nouveau logiciel plus complet et plus performant.

*Ce nouveau logiciel va permettre aux équipes soignantes de nuit d'avoir un accès en temps réel aux points d'entrées du site.*

## Signatures

M. Blondeau Olivier,

Directeur Général AVENS  
AVENS



Mme Le Roux Emilie,

Secrétaire Adjointe CSE





avens

L'avenir se construit ensemble

Merci d'avoir pris le temps de lire  
notre compte rendu